

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID: 030-200034692-20220627-DEL105_2022-DE

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°105/2022 du Conseil communautaire Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués présents : 50 Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21 Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents: Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration: Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés: Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

<u>Secrétaire de Séance</u>: Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

ID: 030-200034692-20220627-DEL105_2022-DE

Objet : H - Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Régie Eau

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion	Résultat de l'exercice 2020 repris en 2021	Résultat à la clôture de l'exercice
Investissement	925 437,27	1 336 137,82	-410 700,55	373 013,06	-37 687,49
Fonctionnement	2 249 094,67	2 288 084,40	-38 989,73	1 914 525,52	1 875 535,79
Total	3 174 531,94	3 624 222,22	-449 690,28	2 287 538,58	1 837 848,30

Le compte administratif pour le Budget Annexe Régie Eau pour l'exercice 2021 s'élève toutes sections confondues à :

En recettes : 3 174 531,94 € ;En dépenses : 3 624 222,22 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes: 3,2 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 2,2 M€ et sont constituées principalement des ventes d'eau et redevances afférentes pour un montant de 2,1 M€ (chapitre 70), les travaux de branchements pour 100 K€ (chapitre 70).

Les recettes d'investissement atteignent 925,4 K€. Elles comprennent quant à elles, majoritairement, les subventions de l'agence de l'eau et du département pour 804,7 K€ (chapitre 13).

Les recettes sont complétées de la dotation aux amortissements pour 120,8 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. <u>Les dépenses : 3,6 M€</u>

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 2,3 M€, sont composées de :

- 1,4 M€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent pour partie la gestion des conventions de gestion avec les communes pour 686,7 K€, et pour partie la gestion directe de cette compétence pour les autres communes. Les entretiens des réseaux (110,8 K€) et les créations de branchements pour les particuliers (98,4 K€) sont également à souligner;
- 362,6 K€ au titre des charges de personnel. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal;

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID: 030-200034692-20220627-DEL105_2022-DE

 357,3 K€ pour les atténuations de produits qui sont relatifs à une partie des reversements des redevances à l'agence de l'eau;

- 26,6 K€ au titre des intérêts d'emprunt ;
- 25,5 K€ pour les charges exceptionnelles ;

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'eau.

La dotation aux amortissements pour 120,8 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 1,3 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

Les dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2021 pour 1 M€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent des schémas directeurs, des travaux sur réseaux, des travaux sur forage, des travaux tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers. Et ce, pour toutes les communes en Régie.

- Le remboursement du capital de la dette pour 217,2 K€;
- Les derniers transferts de résultats négatifs des communes pour 60,9 K€ (Montfaucon, Saint-Pons-la-Calm);
- Une subvention remboursée à la commune de St Julien de Peyrolas pour 10 K€ (dont le solde a été prévu au BP 2022).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 1 837 848,30 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : 37 687,49 € :
- Résultat de fonctionnement : 1 875 535,79 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2021 d'un montant de 430 055,51 € en recettes et 564 027,29 € en dépenses, un excédent de financement de 1 703 876,52 € est constaté.

Le compte administratif 2021 du Budget Annexe Régie Eau est retracé en annexe 8. Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID: 030-200034692-20220627-DEL105_2022-DE

Le Conseil communautaire décide, la majorité : (2 oppositions)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe Régie Eau tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 1 1 JUIL, 2022